



Ai je reçu une fausse amende ce jour ?

Par **Lucie gsz**, le **25/10/2016** à **19:34**

Bonjour,

J'aurais une question pour vous.

J'ai reçu ce jour une amende sur mon pare brise (papillon vert cartonné rectangulaire). Je me suis garée comme chaque jour sur un emplacement autorisé. Je m'y gare depuis 1 an. Aucun panneaux d'interdiction et aucun panneau réservé aux résidents donc placement libre.

Seulement ce jour, j'ai eu droit à cet avis sur le pare brise imprimé recto verso (même paragraphe) et quelque chose écrit à la main "réservé aux résidents (35 €)"

Cela me semble étonnant.

Certains véhicules sont les mêmes chaque jour et d'autre tournent. Pas de macarons sur les véhicule indiquant de quelconque résident et pas de panneaux stipulant réservé aux résidents.

Je me demande si ce n'est pas de l'intimidation vu que chaque jours j'arrive pour le travail le matin et que je départ le soir et qu'il doit y avoir environ 8 places.

Pouvez vous m éclairer svp car cela m'a beaucoup inquiétée.

A noter que j'étais le seul véhicule à avoir ce doux mot.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **LESEMAPHORE**, le **25/10/2016** à **20:20**

Bonjour

Je vous rassure , le stationnement réservé aux résidents n'existe pas dans le code de la route

.

Par **Lucie gsz**, le **25/10/2016** à **20:25**

Merci vraiment d avoir pris le temps de me répondre. Vous me rassurez.

Par **Visiteur**, le **26/10/2016** à **09:05**

Bonjour,

par contre il vaudrait mieux trouver un autre emplacement ? Si on considère ce billet comme un avertissement...? Vous risquez de devoir peut être changer une roue un soir ? Vous stationnez probablement sur un parking privé mais ouvert ? non ? et vous êtes tombé sur le mauvais coucheur qui en a probablement marre de ne pas pouvoir profiter de ce parking au pied de son immeuble ? Je dis ça parce que j'ai eu à subir à une époque ce "sans gêne" de personnes se garant sur notre parking privé de la résidence mais qui avait le malheur de ne pas être fermé à la circulation... Aucun panneau non plus... ni de stop-park relevable sur chaque place... et il est vrai que c'est très agaçant le soir en rentrant de ne pas pouvoir stationner son véhicule sur sa place ! Même si celle ci est intégrée au bail avec impôts locaux avec ! Après je ne sais pas bien sur si vous êtes dans cette configuration ?

Par **Lucie gsz**, le **28/10/2016** à **12:24**

En fait il n'y a même pas de résidence à l'endroit où je me gare, en traversant la route se trouvent les bureaux où je travaille. C'est je pense une mauvaise blague, ou une personne qui souhaite se garer et me voyant chaque jour à tenté un coup comme cela :)